

## Schengen-Dublin, libre circulation

### Les travailleurs peuvent-ils attendre des avantages de la politique d'intégration à l'UE ?

#### Cahier spécial dans ce numéro

## Changement de majorité à Neuchâtel

### A Genève, le peuple dit non au démantèlement social

## Le mandat des travailleurs est clair

Le 10 avril, à Neuchâtel, les partis bourgeois ont perdu la majorité dans le canton de Neuchâtel. Cette défaite s'inscrit dans la continuité des élections fédérales de 2003, qui ont vu le Parti socialiste arracher les deux sièges du Conseil des Etats, et dans celle des élections communales de 2004, qui ont vu le PS gagner environ 20 sièges dans les Conseil généraux des différentes communes. Deux semaines plus tard, à Genève, le 24 avril, les plans du Conseil d'Etat votés par les seuls partis bourgeois au Grand Conseil étaient balayés par des référendums. La majorité de la population a dit non au report des déficits sur les salariés, les rentiers AI et AVS, les chômeurs, non au report sur les communes d'une partie du financement de l'Office cantonal des personnes âgées. De la même façon, la loi qui augmentait la sous-traitance dans le secteur du transport public, les TPG, a été rejetée. Quelques jours avant la votation, le 21 avril, les syndicats ont déposé une pétition contresignée par 15'000 employés de la fonction publique contre le projet de loi des partis bourgeois visant à détruire le statut de la fonction publique, pour le remplacer par des CCT qui ne reprendraient que le minimum du Code des obli-

### Editorial

#### Le mandat des travailleurs est clair

par Michel Gindrat

gations et qui supprimeraient l'échelle salariale.

Les travailleurs se mobilisent pour défendre leur statut ou leur CCT, comme c'est le cas actuellement dans le secteur de la maçonnerie. Face à une offensive généralisée contre les conditions de travail et les conditions d'existence, la population cherche à résister au démantèlement des services publics et des assurances sociales. Au travers de référendums, par le biais des élections, une majorité de la population, s'appuyant sur les syndicats et sur le PSS manifeste clairement sa volonté de stopper le démantèlement social.

En septembre prochain, le peuple suisse sera appelé à voter l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. En fait de « libre circulation », on assiste dans toute l'Europe à une politique de baisse généralisée des salaires. Et c'est cette expérience qui amène un nombre croissant de Français à s'exprimer contre la Constitution européenne, qui sera soumise à votation à la fin du mois de mai. En Suisse, il ne fait aucun doute que le non à l'extension des accords sur la libre circulation l'emporterait si le PS et l'USS appelaient à voter non. Pour l'instant ils se prononcent en faveur du oui. Mais les dirigeants syndicaux sont de plus en plus confrontés au refus de la base et au constat que ces accords, malgré les mesures d'accompagnement, se traduisent par une offensive contre les CCT et par une sous-enchère salariale. C'est ainsi que des prises de positions se développent dans les syndicats pour demander à la direction de revoir sa position. Des syndicalistes et des militants du PS ont lancé un appel pour que l'USS et le PSS appellent à voter non en septembre prochain. *Le Journal* se fera l'écho de la bataille pour l'unité pour le non.

Partout, les travailleurs expriment leur refus de la déréglementation et de l'austérité

## Réunion du cercle des lecteurs du *Journal* On a gagné la majorité !

◆ *Le cercle pour une politique ouvrière de Neuchâtel a fait signer un appel à élire les candidat(e)s du PS, pour défendre les salaires, les services publics et les prestations sociales, pour gagner la majorité. L'appel a été signé par des élus municipaux, des députés, des candidats, des travailleurs et des syndicalistes. Le jeudi 14 avril le cercle organisait une discussion sur les résultats des élections. Nous publions ci-après des éléments de cette discussion.*

**O**n a gagné la majorité. La gauche a gagné trois sièges, le PS en a gagné deux. Au Conseil d'Etat, Bernard Soguel passe de 16'000 à 20'000 voix. Si l'on prend les cinq premiers candidats, la gauche en place quatre et le radical Debély n'arrive qu'en sixième position juste devant les socialistes Odile Duvoisin et Diane Reinhard. Cette victoire est historique. Elle fait suite à celles remportées lors des élections fédérales de 2003 et des élections communales de 2004, elle s'inscrit dans la série de votations que les travailleurs et le peuple ont remportées contre la libéralisation du marché de l'électricité (LME), contre la révision du droit du bail, contre la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS, contre le paquet fiscal et les baisses d'impôts... Par son vote, la population a exprimé une volonté de changement de politique, elle a voulu en finir avec les cadeaux fiscaux aux riches et le démantèlement des prestations sociales et des services publics.

« Je ne comprends pas pourquoi le PS a accepté une élection tacite. C'est un cadeau à la droite, on pouvait avoir quatre sièges sur cinq pour le Conseil d'Etat au deuxième tour. Dans la presse, le président du PS ne parle que de consensus. Quel consensus pouvons-nous avoir avec ceux qui ont pratiqué une politique des caisses

vides pour justifier les coupes dans les budgets sociaux et dans les services publics ?

Je suis de ton avis et j'ai défendu le principe de la liste avec trois socialistes et Fernand Cuhe l'écologiste. Il y a eu une discussion très serrée et cette position a été minorisée dans les instances. Dans le parti, certains avaient peur d'avoir à assumer seul la majorité.

Je suis content du résultat. Mais il y aura une nouvelle bataille pour garder les deux sièges du Conseil des Etats quand Studer démissionnera. Le siège n'est pas acquis au PS, la droite le revendiquera.

Ce qui est important, c'est que la majorité qu'on a élue mène une politique qui réponde aux aspirations de la majorité de la population.

Dans mon comité syndical, on a proposé de rencontrer le nouveau Conseil d'Etat. Il y a des questions de fonds à discuter : le rétablissement de l'indexation, le rattrapage salarial, le nouvel

Etablissement hospitalier multisites (EHM), mais aussi des questions urgentes comme le rétablissement des subventions pour l'orthophonie, les options artistiques et manuelles...

En ce qui concerne l'EHM, est-ce qu'il y a possibilité que la loi soit modifiée avant le vote du référendum ?

Je ne pense pas, le nouveau Conseil d'Etat entrera en fonction quelques jours avant la votation qui est fixée au 5 juin. Il faut plutôt voir ce qu'il est possible de faire pour que le PS soutienne le référendum et appelle à voter non. On a dit et répété pendant la campagne électorale que le PS voulait négocier avec les partenaires. C'est l'occasion de mettre cela en pratique. Il faut dire non pour pouvoir renégocier avec les syndicats.

Il y a une autre votation importante le 5 juin, celle sur les accords de Schengen et de Dublin. Le PS est pour ces accords, mais la population est contre. Il faut ouvrir la discussion sur ces

questions. On ne peut pas dire oui, simplement pour adhérer à l'Europe. A l'AG de la section du PS de Neuchâtel, il y a eu beaucoup de craintes qui se sont exprimées. Si ces accords sont mauvais, s'ils sont une menace pour les droits de la personne et les droits démocratiques, il faut le dire. C'est pareil en ce qui concerne la votation du mois de septembre sur l'extension de la « libre circulation » à l'Est. Les dirigeants syndicaux hésitent. Ils constatent la réalité du dumping social. Il nous faut rapporter ces éléments dans le PS.

Nous avons prévu de faire le compte-rendu de la conférence de Madrid lors de la prochaine rencontre de notre cercle. Nous aurons l'occasion de reprendre la discussion sur ces accords dans ce cadre puisqu'il y a eu dans la conférence de l'Entente internationale des travailleurs (EIT) une réunion spécifique consacrée à l'Europe et à la bataille engagée contre la Constitution européenne. »

### La prochaine rencontre du cercle de Neuchâtel aura lieu le mardi 17 mai à 20h au restaurant du Clos de Serrière

#### LES CHIFFRES

**L**es élections du 10 avril ont permis à la gauche d'obtenir une double majorité, au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Par rapport aux élections précédentes, en 2001, la participation reste stable. Pour le Grand Conseil, elle passe de 44,11% à 44,18%. Par contre, le nombre de votants augmente fortement, car, pour la première fois, les étrangers ont eu le droit de voter. Il passe de 45'000 à plus de 56'000.

Au Grand Conseil, la gauche obtient 58 sièges (+3 par rapport à 2001) contre 57 à la droite (-3). Le détail par parti donne : PS : 41 sièges (+2), Verts : 10 (+3), POP : 6 (-1), Solidarités : 1 (-1), Libéraux : 25 (-10), Radicaux : 15 (-10), UDC : 17 (+17). Le PS progresse de 0,58% et obtient 32,15% des voix. Les Verts arrivent à 9,62% (+2,11%). Le POP obtient 5,26%, ce qui représente une baisse de 1,41%. Solidarités représente 2,28% des électeurs et perd en moyenne 0,68% dans les districts où ce parti était présent il y a 4 ans. A droite, les gains de l'UDC ne compensent pas les pertes des autres partis bourgeois. Au total, les 3 partis de droite repré-

sentent 49,85% des électeurs, alors qu'il y a 4 ans les libéraux et les radicaux obtenaient, au total, 51,80%. L'UDC, qui n'existait pas il y a 4 ans, obtient 15,62% et recule de près de 7% par rapport aux élections fédérales de 2002 (22,46%). L'élection au Conseil d'Etat montre également une progression du PS. Le 1<sup>er</sup> tour a donné un ballottage général, avec 3 socialistes, un écologiste et une libérale dans les 5 premiers. Il y a 4 ans, la droite ne présentait que 3 candidats qui avaient tous été élus au 1<sup>er</sup> tour avec plus de 22'000 voix. Malgré les 11'000 votants supplémentaires, aucun candidat bourgeois n'atteint ce score cette fois. La mieux classée, Sylvie Perrinjaquet, obtient 20'471 voix (-1972). Chez les socialistes, le sortant Bernard Soguel obtient 19'513 voix, soit 2'723 de plus qu'en 2001. Jean Studer obtient le meilleur score absolu, avec 21'741 voix, devant Sylvie Perrinjaquet, Fernand Cuhe (20'425), Bernard Soguel et Didier Berberat (18194). Le premier radical, Roland Debély, arrive en 6<sup>ème</sup> position avec 14'514 voix.

Il faut une autre politique

## Résultats des votations du 24 avril et pétition de la fonction publique

◆ *A Genève, nous avons assisté en une semaine à deux événements d'importance, en réaction avec la politique de démantèlement et d'attaques contre la fonction publique. Deux événements qui en appellent à un troisième: les salariés et les citoyens, le personnel des services publics ont largement refusé tous les projets de la droite. Ne faut-il donc pas changer la majorité pour une autre politique, une politique en défense des salaires, en défense des assurances sociales, en défense des services publics et de l'emploi ?*

### 1<sup>er</sup> événement

Le 21 avril, un rassemblement de 400 personnes ont déposé 15'000 signatures contre le projet de loi des partis bourgeois, qui veut détruire le statut de la fonction publique, pour le remplacer par des CCT qui ne reprendraient que le minimum du Code des obligations, qui supprimeraient l'échelle salariale. Détruire le statut, c'est s'attaquer de front au personnel, pour mieux ouvrir les marchés, pour modifier profondément les services publics, en cherchant à individualiser les prestations au lieu de prestations collectives, accessibles pour tous. 15'000 signatures, cela représente plus que la moitié de l'ensemble du personnel, donnant au refus un caractère de plébiscite pour le maintien du statut, avec comme exigence, le retrait pur et simple du projet de loi, combattu par les organisations ouvrières.

### 2<sup>ème</sup> événement

Le 24 avril, en votation, les plans du Conseil d'Etat, acceptés uniquement par la droite en décembre dernier, visant à faire reporter les déficits sur les salariés, les rentiers AI et AVS, les chômeurs, cherchant à re-

porter sur les communes une partie du financement de l'Office cantonal des personnes âgées, ont échoué à une très large majorité et l'ensemble des quartiers et communes populaires ont rejeté ces mesures. C'est par le biais de référendums qu'il a été possible d'obtenir ce résultat. Dimanche noir pour les partis bourgeois, puisqu'en plus, à nouveau par référendum, il a été possible de refuser une loi qui augmentait la sous-traitance dans le secteur du transport public, les TPG, donnant un signal clair contre les privatisations. Il y a eu également l'acceptation du droit de vote sur le plan communal pour les étrangers domiciliés en Suisse depuis 8 ans, même si le droit d'éligibilité n'a pas passé.

Toutes ces mesures antisociales, nous les retrouvons mises en œuvre dans les autres cantons, mais aussi en Europe, par le biais de directives qui vont exactement dans le même sens, notamment les mesures issues du Sommet de Barcelone de mars 2002. Par contre, nous

avons plus de possibilités pour nous y opposer, parce que nous disposons de moyens démocratiques comme le référendum, que nous avons largement utilisé à quatre reprises en 4 mois. Nous avons pu nous y opposer, ensemble, dans l'unité avec le PS, les autres organisations et les syndicats, car la population est souveraine dans ses décisions.

Dans ce sens, par ces deux événements, les salariés, les chômeurs, les rentiers, les jeunes ne disent-ils pas : Non au démantèlement, oui au maintien des prestations, contre la privatisation, oui au maintien des conditions de travail du personnel des services publics ?

Nous ne pouvons aussi que constater que les partis de droite votent des baisses d'impôt, à Genève, plus de 350 millions, qui ne profitent qu'aux riches et en même temps, au nom de l'assainissement des finances, coupent dans les budgets sociaux et s'en prennent aux services publics. Ne faut-il donc pas considérer le résultat de ces deux évé-

nements comme un mandat en vue des prochaines élections en octobre et novembre prochains ? Un mandat pour une nouvelle majorité avec le PS qui stoppe la politique des caisses vides, les baisses d'impôts aux riches, un mandat pour défendre les services publics et les assurances sociales ?

Nous sommes à cinq mois des élections. Ne faut-il pas se donner tous les moyens pour gagner les élections, comme l'a fait le PSN dans le canton de Neuchâtel, pour maintenir nos acquis, pour répondre aux besoins de la population ? Ne faut-il pas prendre appui sur cette majorité qui s'est exprimée lors des votations du 26 avril et sur le personnel de la fonction publique, pour faire échouer le projet de loi contre le statut ? Discutons pour une campagne qui amène à la défaite des partis bourgeois, pour une nouvelle majorité et une victoire du Parti socialiste.

Luc Deley

## Résultats des votations

◆ Loi sur le chômage (réduction des emplois temporaires de 12 à 6 mois)  
**Refusé par 55,7 %**

◆ Rentes complémentaires AI (réduction de 13% du revenu minimum des personnes invalides, ce qui peut représenter une baisse de F 288 par mois)  
**Refusée par 59,5%**

◆ Modification de la loi sur les impôts (suppression de la correction de la progression à froid, qui aurait pénalisé les petits et moyens revenus)  
**Refusée par 62,2%**

◆ Transfert des charges aux communes (décidé sans discussion avec les communes et qui aurait affaibli le budget des communes avec

faible revenu, les conduisant à une hausse d'impôts ou des coupes dans le social)  
**Refusé par 66,9%**

◆ Loi pour la privatisation des TPG (loi qui enlevait tout plafond de part pour la sous-traitance, qui est de 10% actuellement)  
**Refusée par 66,3%**

◆ Loi pour le droit de vote et éligibilité des étrangers (loi au plan communal pour les étrangers résidant en Suisse depuis 8 ans)  
**Refusée par 52,8 % (seul vote perdu)**

◆ Loi pour le droit de vote des étrangers (même loi que l'autre, sans le droit d'éligibilité)  
**Acceptée par 52,3%**

◆ Participation 45,4%

Le vote du 24 avril contre la privatisation rampante des TPG

## La victoire du combat syndical

*Contre la volonté de la droite, le peuple a refusé d'augmenter la part de sous-traitance fixée dans la loi pour les Transports publics genevois. Nous avons demandé à notre camarade Vincent Leggiero, président de la section technique et installations du SEV-TPG, de répondre à nos questions,*

### Quelle est ta réaction devant cette victoire ?

C'est incontestablement une victoire importante pour les citoyens, car le référendum a été soutenu par 66,30% des votants. C'est aussi la victoire de la mobilisation des collègues du SEV-TPG. Ainsi, sur les 14.000 signatures réunies sur le référendum plus de 7000 ont été le fruit de la mobilisation syndicale aux TPG. C'est aussi une victoire du peuple, une fois de plus. Comme pour le vote sur l'initiative « Poste pour tous », le

peuple a exprimé son attachement aux services publics. Mais c'est aussi une victoire de la gauche et, quand on dit que ce scrutin est une gifle pour le gouvernement, on cherche à brouiller les cartes, car, sur cette question, le Conseil d'Etat ne soutenait pas le projet de la droite. Ce n'est pas un hasard si seule une dizaine de communes bourgeoises ont voté oui à la privatisation rampante des TPG.

### Après ce succès, comment voyez-vous l'avenir ?

Nous avons constaté que pour diviser l'opinion, la droite a essayé sans succès, de mettre sur le dos des fonctionnaires les augmentations des tarifs. Or, il faut rétablir les faits. Le personnel a été fortement mis à contribution ces dernières années : baisse des salaires à l'engagement et blocage des effectifs. Par exemple, dans mon secteur, le secteur technique et installations, les ef-

fectifs du personnel ont été bloqués durant près de 10 ans bien que l'offre à la population ait augmenté (plus de véhicules, plus de kilomètres par véhicule, plus de voies ferrées, etc.). Dans ces conditions, si l'objectif d'augmentation de l'offre (contrat de prestations) des transports des TPG peut être atteint, c'est, en premier lieu, grâce à l'effort consenti par le personnel des TPG.

Ici, les pressions de l'OMC via l'Union européenne concernant l'ouverture des marchés publics se font sentir fortement, même si la Suisse n'est pas membre de l'UE.

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes très inquiets devant la politique de libéralisation et de régression sociale que l'on voudrait nous imposer. Ainsi, tout comme dans la fonction publique cantonale, il est question de s'attaquer à notre statut et de nous imposer des conventions collectives afin de baisser nos rémunérations et casser notre

grille salariale et nos droits acquis.

### Encore un mot sur les résultats de la votation ?

Contre le vent de libéralisme actuel, les résultats de ces votations sont très importants. Sur tous les sujets y compris celui du droit de vote des travailleurs émigrés, les résultats montrent que le peuple en a assez des mesures de libéralisation, des transferts de charges sur les communes, assez de la régression sociale. Les prochaines élections seront le moment privilégié de changer de majorité au parlement et au gouvernement. Evidemment, les syndicats appuieront fermement et activement toute initiative politique permettant d'avancer dans cette direction.

Propos recueillis par  
Alexandre Anor

ABONNEZ-VOUS!

## Je choisis la formule suivante

- Abonnement** au *Journal de l'UCPO*: 30.- / 50.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé)
- Abonnement combiné** au *Journal de l'UCPO* et à *Informations Internationales*:  
50.- / 80.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Adhésion** comme membre souscripteur avec abonnement au *Journal de l'UCPO*  
et à *Informations Internationales*: à 100.- / 150.- / 200.- / ... \*  
10 numéros (pli fermé) et envoi bi-mensuel d'*Informations Internationales* par courrier électronique
- Je verse ma contribution en une fois / par semestre / par trimestre / par mois \*

Nom, prénom.....

Adresse.....

Email.....

NPA, Localité.....

Date..... Signature.....

\* soulignez ce qui convient

Talon à envoyer à: UCPO, case postale 1, 1211 Genève 28

Versements: CCP 12-67458-3

LIBRE CIRCULATION

## Un cas notoire de dumping salarial dans un secteur conventionné et parapublic

*Nous avons rencontré Rémy Pagani, secrétaire du syndicat des services publics à Genève, qui a bien voulu nous informer sur un cas de sous-enchère « abusive et permanente » au sein d'un établissement public socio-éducatif pour personnes handicapées mentales (EPSE).*

**Tu as déposé, le 7 avril, une plainte au nom du SSP/Vpod auprès du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (comité tripartite), peux-tu nous présenter ce nouveau cas ?**

**Rémy Pagani :** Au début de mars 2005, les EPSE ont engagé six personnes sous le cahier des charges « d'assistants socio-éducatifs », un ca-

hier des charges interne aux EPSE, qui a été évalué par le Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève à la classe de fonction 7. Alors que l'on sait que les assistants sociaux ou les éducateurs sont en classe 15. Cependant, la direction des EPSE s'est déclarée disposée à demander une réévaluation vers le haut de cette fonction, mais elle ne l'a pas fait. Nous nous trouvons donc en présence de personnes qui ont été engagées en classe effective de fonction 5 (la classe 7, moins 1 pendant trois ans de période probatoire et moins 1 parce qu'elles n'ont pas la formation requise).

**Comment peut-on engager du personnel socio-éducatif qui s'occupe de handicapés et qui ne sont pas**

**formés ?**

A notre connaissance les personnes engagées sont des frontaliers et elles sont généralement formées en France dans le cadre de formations socio-sanitaires de 2 ans (contre 3 pour le futur CFC). Ces personnes se sont engagées à suivre la formation d'assistant socio-éducatif le plus rapidement possible, mais elle n'existe pas encore à Genève.

**Quelle est donc la perte salariale que subissent ces personnes ?**

Les salaires aux EPSE sont alignés sur l'échelle des traitements de l'Etat. Ainsi le salaire de base en classe 15 est d'environ 7'500 francs et en classe 5 d'environ 5'000... la perte est donc colossale !

**Que va-t-il se passer maintenant que la plainte est publique ?**

Le Conseil de surveillance du marché de l'emploi doit répondre dans un délai d'un mois.

**N'existe-t-il pas un risque que ces personnes soient licenciées entre temps ?**

Évidemment non. Le seul « risque », c'est qu'elles bénéficient d'une augmentation substantielle de salaire. Si, toutefois, elles devaient être licenciées par mesure de rétention, il est évident qu'elles pourraient faire valoir leur droit devant les tribunaux notamment pour licenciement abusif au sens du Code des obligations.

Propos recueillis par  
Albert Anor

DOCUMENT

Déclaration d'Ernst Leuenberger, président du SEV

### «Une résolution sera probablement soumise contre la libre circulation des personnes lors du Congrès du SEV»

**Lu dans L'Événement syndical du 27 avril dernier:**

« Le 29 mars, l'Office fédéral des transports (OFT) a donné raison au BLS dans le conflit au sujet des mécaniciens de locomotives de l'entreprise ferroviaire Railion qui circulent jusqu'à Erstfeld sous la bannière BLS. L'OFT prétend que les salaires des mécaniciens de Railion, qui sont pour un bon tiers inférieurs à ceux de leurs collègues suisses, ne représentent pas un cas de dumping.

**Le SEV a laissé**

**entendre que la décision du DETEC pourrait influencer le résultat de la votation fédérale du 25 septembre sur la libre circulation. Des encouragements à voter non seront-ils donnés (...)?**

**Ernst Leuenberger:** Si l'OFT campe sur ses positions, une résolution sera probablement soumise contre la libre circulation lors du congrès du SEV du mois de mai.

**Le SEV ne joue-t-il pas avec le feu?**

(...) En 1998, le Parlement avait mentionné dans la Loi sur les

chemins de fer (LCF) que l'entreprise qui voulait obtenir l'accès au réseau se devait de «garantir les conditions usuelles de la branche». En décembre 1999, le Conseil fédéral, en réponse à une motion, avait laissé entrevoir ce qu'étaient ces conditions usuelles: «La CCT CFF représente une base déterminante». Nous y avons cru, et quelles ne furent pas notre surprise et notre colère lorsque l'OFT a déclaré (...) que la LCF n'était valable que pour les entreprises indigènes, et pas pour celles des pays de l'UE.

**La votation sur la libre circulation des**

**personnes est-elle véritablement mise en danger si des mécaniciens de locomotive allemands qui gagnent un tiers de salaire en moins travaillent en Suisse?**

Oui. Si les cheminots, dont on connaît l'importance de la culture syndicale, n'arrivent pas à se protéger de la concurrence et du dumping venant de l'étranger, comment le ferait une vendeuse dans un secteur où les syndicats n'ont de loin pas le même poids? Si 38% de différence de salaire nominal n'est pas du dumping, qu'est-ce que le dumping? »

Signez, faites signer l'appel au PSS et à l'USS

## La convention collective de la construction

*Dans le cadre du syndicat UNIA, la mobilisation syndicale pour le renouvellement de la convention collective de travail du secteur de la construction (CN) bat son plein. Cette échéance est d'une grande importance puisque la CN regroupe une grande majorité des membres d'UNIA.*

Les négociations de la CN connaissent des difficultés qualifiées de sérieuses. En effet, le patronat présente un véritable programme de démantèlement de la CN qui tend notamment à la suppression du salaire minimum de plusieurs corps de métier, suppression du salaire minimum durant les trois mois d'essai pour toutes les catégories salariales, suppression de la protection contre le licenciement

pendant la période d'arrêt de travail pour raison de maladie ou d'accident (la CN est une des rares conventions qui contient cette protection), etc.

Cette attaque contre les acquis conventionnels coïncide avec le débat actuel portant sur l'extension de la libre circulation des personnes aux ressortissants des pays de l'Europe de l'Est membres de l'UE (Bilatérales II). A juste titre, les travailleurs du secteur de la construction font le lien entre l'un et l'autre: les bilatérales II d'une part et la volonté des patrons de vider la convention collectives de leur substance d'autre part. Prenons l'exemple de l'attaque qui vise à supprimer le respect du salaire minimum durant la période de trois mois. Si on sait qu'un ressortissant de l'UE peut prendre un travail en Suisse sans qu'il y ait besoin d'autorisation de travail ni de séjour, alors on com-

prend l'inquiétude des travailleurs!

Pour les travailleurs de la construction, le refus des accords de la libre circulation des personnes et son extension est une question de défense des conditions de travail et de salaire.

«Je suis italien d'origine, cela fait des années que je travaille en Suisse et je suis contre la libre circulation comme on nous la présente aujourd'hui»; «Je suis suisse et je voterai contre les bilatérales». Tels sont les témoignages des travailleurs enregistrés sur les chantiers.

En Allemagne, malgré la phase transitoire de sept ans prévue pour l'introduction par étape de la libre circulation des personnes venant de l'Est, le constat est fait par les syndicats: avec l'arrivée des travailleurs polonais et tchèques, en l'absence d'un salaire mi-

nimum légal garanti, des bouchers d'abattoir à 3 Euros de l'heure, c'est désormais possible. Selon le syndicat de l'alimentation NGG, plus de 25000 employés d'abattoir et bouchers auraient perdu leur travail. Ces derniers se retrouvent remplacés par la main d'œuvre prétendument indépendante venue de l'Europe de l'Est. En Allemagne encore, un site Internet met aux enchères des offres de travail temporaire. Pour obtenir le travail, il faut enchérir toujours plus bas!

Par la suppression du salaire minimum dans le secteur de la construction, le patronat vise à casser toutes les protections conventionnelles pour mieux exploiter les travailleurs déjà installés en Suisse et ceux qui viendront s'y installer.

Correspondant

## La «libre circulation des personnes» Contenu de l'accord

*Alors que le débat est ouvert sur l'extension à l'Est de la libre circulation des personnes, il nous paraît intéressant de revenir sur le contenu de l'accord.*

### Les permis de séjour

Avec l'entrée en vigueur de l'accord, en juin 2002, le statut de saisonnier (permis A) et l'autorisation de séjour annuelle (permis B) ont été remplacés par les autorisations de séjour de longue durée (B-CE), de courte durée (L-CE) et de moins de 4 mois. Une autorisation de séjour est toujours nécessaire pour travailler en Suisse. Les autorisations de courte et de longue durée sont soumises à des contingents (115'000 pour les L-CE et 15'000 pour les B-CE), celles

de moins de 4 mois n'y sont pas soumises. Ces autorisations donnent le droit de changer d'employeur, de profession et de canton ainsi que de passer d'une activité salariée à une activité indépendante. Dans une première phase, entre juin 2002 et juin 2004, la priorité devait être accordée aux travailleurs issus du marché local et l'octroi d'une autorisation était conditionnée au respect des conditions de travail.

Avec la 2<sup>ème</sup> phase, entrée en vigueur en juin 2004, la priorité des travailleurs du marché local a été supprimée, de même que le contrôle des conditions de travail. Les mesures d'accompagnement, censées limiter le dumping salarial, sont entrées en vigueur à la même date. Les autorisations de travail doivent être supprimées à

partir de juin 2007.

### Les travailleurs détachés

Dans la première phase des accords, depuis juin 2002, la prestation de services transfrontalière a été libéralisée avec un maximum de 90 jours ouvrables par année civile. Elle était soumise à autorisation et au principe de la préférence nationale. En juin 2004, l'autorisation et le principe de la préférence nationale ont été supprimés. Seule une annonce préalable reste requise.

### Les frontaliers

Avant la libre circulation, il fallait habiter depuis au moins 6 mois dans une zone frontalière pour pouvoir obtenir un permis de frontalier. Celui-ci permettait de travailler dans une

zone frontalière, avec obligation de rentrer quotidiennement au domicile. Depuis juin 2002, l'obligation de retourner au domicile est devenue hebdomadaire. La limitation liée aux zones frontalières doit être supprimée en juin 2007. A partir de cette date, toute personne domiciliée dans l'UE pourra travailler comme frontalier n'importe où en Suisse, à condition de quitter la Suisse une fois par semaine.

.....

**Voir notre  
supplément encarté  
sur la «libre  
circulation»**

Sur les chantiers, dans les hôpitaux, dans les dépôts, dans les usines... les travailleurs mesurent les conséquences de la «libre circulation» des personnes

## Les craintes les plus vives s'expriment partout...

*Le moins que l'on puisse dire, c'est que le mouvement syndical n'est pas unanime à soutenir la libre circulation des personnes. Sur les chantiers, dans les usines, dans les dépôts, dans les hôpitaux, les travailleurs mesurent les conséquences concrètes de la prétendue «libre circulation des personnes». Partout, les protestations et les mobilisations se dressent contre la dévastation programmée de tous les cadres dans lesquels les relations de travail sont inscrites.*

### Le NON des travailleurs

On se rappelle la position prise par le SEV TPG, relayée dans le *Journal*: l'accord sur la libre circulation est «dangereux», il doit être combattu. On se rappelle comment, sous l'impulsion des membres de ce

syndicat, le GATU a à son tour pris la même position contre l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE.

### Les Unions syndicales cantonales

Dans le cadre de l'Union syndicale vaudoise, la région Vaud d'Unia a présenté un projet de résolution qui demande aux instances de l'USS:

**«De faire un vrai bilan, au delà de celui du Conseiller fédéral Deiss, de la mise sur pied des mesures d'accompagnement et de leur efficacité d'ici le mois de juin 2005 et,**

◆ Si aucun accord satisfaisant n'est atteint dans le cadre des renouvellements conventionnels de la CN et de l'ASM, afin d'améliorer les conditions de travail des salarié.e.s et

◆ Si les associations patronales poursuivent leur projet de démantèlement social et

◆ Si les cantons ne donnent pas des signaux clairs sur l'engagement d'inspecteurs du travail et sur la mise en place de véritables observatoires du marché du travail,

**de reconsidérer leur soutien à l'accord sur la libre circulation des personnes et des mesures d'accompagnement le 25 septembre prochain.**

Cette position a été adoptée le 9 avril par l'Union syndicale vaudoise. L'Union syndicale valaisanne a à son tour adopté le même texte peu après.

### Les fédérations nationales

On a lu dans ces pages comment, face à la politique de dumping opérée par la société ferroviaire Railion avec la bénédiction de l'Office fédéral des transports, la fédération nationale des cheminots fait désormais entendre sa volonté de s'opposer à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres.

**Signez, faites signer**

### L'appel au PSS et à l'USS

La «libre circulation» est-elle de nature à garantir le droit pour chacun de vivre dignement de son travail à l'endroit de son choix?

Ne doit-on pas conclure, à par-

tir des faits, qu'elle est au contraire un moyen pour liquider tous les droits et protections? Ne doit-on pas saisir nos organisations pour qu'elles appellent à voter contre l'extension de l'accord bilatéral sur «la libre circulation des personnes»?

## ...et elles sont largement fondées

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, le Conseiller fédéral Joseph Deiss présentait le rapport du Seco sur la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement depuis leur entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2004, début de la 2<sup>e</sup> phase de la libre circulation des personnes. A ses côtés, le directeur suppléant du Seco, Jean-Luc Nordmann, Serge Gaillard, secrétaire dirigeant de l'USS, et Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse. Ensemble, ils ont présenté un bilan positif de ces mesures d'accompagnement, malgré le fait que certains cantons traînent encore la patte pour les appliquer. Selon eux, ces mesures, qui impliquent des contrôles des conditions de travail par les commissions tripartites cantonales ou les commissions paritaires de contrôle des CCT, sont efficaces pour lutter contre le dumping salarial et social. Ainsi, il n'y aurait eu que 5,8% d'abus constatés lors de ces contrôles. Mais lorsque que l'on se plonge dans les chiffres, ce nombre est très relatif.

### Dumping social: les chiffres du SECO sont à revoir

Dans un article publié par *L'Événement syndical* du 6 avril dernier, on apprend que les abus sont bien plus importants que ce qu'indique le

Seco et que les contrôles sont loin d'être faits de manière homogène. Nous reproduisons cet article ci-dessous:

«Pour Hans Baumann, secrétaire central d'Unia, les chiffres du Seco ne sont que de la poudre aux yeux et les abus en matière de loi sur le travail ou de CCT révélés par les contrôles sont tout aussi importants que ceux relatifs aux mesures d'accompagnement. Si l'on tient compte de toutes ces infractions, les chiffres passent à 40% dans certaines branches.

A Zurich ou à Bâle par exemple, et même au niveau national, les commissions paritaires de la construction ont relevé des abus dans 40 à 50% des contrôles. A Zurich, la commission paritaire a transmis 180 cas au canton. Mais ce dernier, dans son rapport au Seco, n'en a relevé que 15!

La disparité entre les cantons dans l'application des contrôles relativise aussi les chiffres du Seco. Selon le rapport, Genève et Vaud ont effectué respectivement 576 et 458 contrôles. Dans d'autres cantons, les contrôles ont été rarissimes: 7 à Fribourg, 3 en Argovie et même 0 en Appenzell Rhodes intérieures. D'autre part, dans l'hôtellerie par exemple, 231 infractions sont signalées, dont 201 dans le seul canton de Vaud...»

**Rédaction**

## IMPRESSUM

**Editeur responsable:**  
Michel Gindrat

**Comité de rédaction:**

Alexandre Anor  
Paul Bayard  
Luc Deley  
Daniel Hofer  
Claude Iseli  
Max Robert

**Ont collaboré à ce numéro:**

Albert Anor

**Rédaction et administration:**

Union des cercles pour une politique ouvrière  
Case postale 1  
1211 Genève 28  
CCP: 12-67458-3  
Fax: 022-733 87 31  
[info@ucpo.ch](mailto:info@ucpo.ch)  
[www.ucpo.ch](http://www.ucpo.ch)

La future «politique migratoire» de la Suisse anticipe les exigences de Schengen et de Dublin

## Nous devons dire non aux accords de Schengen/Dublin

*Schengen/Dublin, un plus pour la Suisse? C'est ce qui s'affiche dans toutes les déclarations en faveur de l'adhésion de la Suisse à ces accords, passés avec l'Union européenne dans le cadre des Bilatérales II. Le 5 juin prochain, le peuple suisse sera appelé à voter sur cette question. Une quasi unanimité en faveur de ces accords semble se faire jour, tant à gauche, avec le soutien du PSS et de l'USS, que dans les*

*milieux bourgeois et de l'économie, mis à part l'UDC qui a été le promoteur du référendum. Au nom de la libre circulation, de la suppression du contrôle aux frontières intérieures de l'UE, d'une harmonisation de l'asile à l'échelle européenne, cette adhésion est présentée comme un passage incontournable vers une meilleure intégration de la Suisse en Europe et vers une meilleure lutte contre la criminalité.*

### Schengen: fermeture de l'Europe...

**M**ais que contiennent vraiment ces accords? Ce qui fonde l'accord de Schengen, c'est une coopération policière à l'échelle européenne afin de garantir l'ordre et la sécurité dans les pays membres de l'espace Schengen. Les frontières intérieures disparaissent, mais les contrôles ont lieu sur l'ensemble du territoire des pays membres. Et les frontières extérieures à l'UE sont renforcées: zones frontalières avec les pays non européens et contrôles accrus dans les aéroports. Le but est clair: empêcher toute immigration illégale en provenance des pays tiers. Un vaste système informatisé de récolte de données (SIS: Système d'information Schengen) a été mis sur pied. Avec ce système, des données sur les personnes, véhicules ou objets recherchés sont accessibles de tous les coins de l'Europe. Pour les criminels, les voleurs d'enfants, cela peut être une bonne chose. Par contre, le SIS ne se limite pas à ces personnes. Chaque pays a son propre système national d'information Schengen le N-SIS. Selon l'arrêté fédéral soumis au vote le 5 juin, on découvre que les services fédéraux et cantonaux utiliseront le N-SIS pour l'accomplissement d'autres tâches que celles ayant un lien avec la criminalité. Ainsi par exemple, ils s'occuperont des questions d'interdiction d'entrée de personnes non membres de l'Espace Schengen ou encore de la

«surveillance discrète ou contrôle ciblé de personnes et de véhicules en vue d'une poursuite pénale ou pour prévenir les risques pour la sécurité publique»\*. Dans le premier cas, ce sont toutes les personnes qui se seront vu refuser l'entrée dans l'Espace Schengen, le fameux visa Schengen, qui seront répertoriées ou encore tous les travailleurs sans statut ou les requérants d'asile déboutés qui se seront fait expulser. Dans le second cas, on peut imaginer aisément que toute personne représentant un risque pour la «sécurité publique» sera fichée et là, l'interprétation est large...

#### Dublin: fichage des requérants et des clandestins

Le point central de l'accord de Dublin prévoit que tout requérant d'asile arrivant en Europe ne peut déposer sa demande que dans un seul pays, afin d'éviter ce qu'ils appellent le «tourisme» de l'asile... Pour mettre en oeuvre cela, Dublin dispose aussi de sa base de données: Eurodac. L'arrêté fédéral précité précise que tous les étrangers âgés de plus de 14 ans qui entrent illégalement en Suisse et ne sont pas refoulés doivent se soumettre au relevé des empreintes digitales «de tous les doigts». Cette prise d'empreintes sera non seulement faite par les postes-frontière, mais également par les autorités cantonales et communales de police. Cela vaut aussi

pour tous les étrangers de plus de 14 ans qui séjournent illégalement en Suisse\*\*. En d'autres termes, tous les requérants d'asile, tous les travailleurs immigrés sans papiers, et leurs enfants de plus de 14 ans, pourront être fichés dans cette banque de données européenne s'ils se font arrêter lors d'un contrôle de police.

#### Droit d'asile et droits des immigrés sur la sellette

Comme on peut le constater, les accords de Schengen/Dublin n'ont rien à voir avec une ouverture et une liberté de mouvement dans les pays signataires. Au contraire, on assiste à la mise en place d'un vaste système policier et sécuritaire, avec une dérive possible et probable à l'encontre des droits démocratiques déjà malmenés dans notre pays. En témoignent les révisions en cours du droit d'asile et de la loi «sur» les étrangers, présentés comme les deux volets de la «nouvelle politique migratoire» de la Suisse. Ce qui est patent, c'est le lien direct qui existe entre cette nouvelle politique migratoire et les accords de Schengen/Dublin. La révision de la loi sur les étrangers et de la loi sur l'asile (voir ci-contre) sont en parfaite harmonie avec les exigences de l'UE qui sont au coeur des accords de Schengen et de Dublin: limitation d'accès des travailleurs immigrés des pays non membres de l'Europe, res-

triction du droit d'asile et contrôle des personnes représentant un risque pour la «sécurité publique».

#### Correspondant

\*Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin du 17 décembre 2004, Code pénal, art 351 decies35 2f

\*\* Section 3b Eurodac, art. 22p

### ECLAIRAGE

#### Le droit d'asile

**L**e droit d'asile apparaît dans l'histoire moderne à travers la Constitution française de 1793. L'article 120 de cette dernière stipule en effet que « le peuple français donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans. »

C'est la Convention de Genève du 28 juillet 1951 qui va en quelque sorte donner au droit d'asile son caractère universel, en formulant, dans son article 1<sup>er</sup>, A2, que la qualité de réfugié est reconnue à « toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou à ses opinions politiques ». Le droit d'asile est l'une des plus nobles traditions de l'humanité. La Convention de Genève qui créé un statut international des réfugiés, a été ratifiée par cinquante-neuf Etats. Quarante

La future «politique migratoire» de la Suisse anticipe les exigences de Schengen et de Dublin

## Nous devons dire non aux accords de Schengen/Dublin

### Remise en cause du droit d'asile et des droits des étrangers

“L'admission en Suisse de ressortissants d'Etats membres de l'UE et de l'AELE est régie par l'accord sur la libre circulation des personnes. Le projet de loi limite celle d'étrangers issus d'Etats tiers aux travailleurs qualifiés qui nous sont indispensables.» Voici comment le Conseil fédéral présentait, en mars 2002, son projet de refonte complète de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Le projet de nouvelle loi, renommée loi «sur» les étrangers, constitue, avec la révision de la loi sur l'asile, la «nouvelle politique migratoire» de la Suisse. Ces deux projets ont été acceptés en juin 2004 par le Conseil national. Le Conseil des Etats les a fortement durcis en mars de cette année et le National doit en rediscuter, en principe lors de la session d'été 2005.

#### Une loi contre les étrangers

La loi «sur» les étrangers concerne quasi exclusivement les étrangers provenant des pays non membres de l'UE, vu l'accord sur la libre circulation. «Les droits des étrangers sacrifiés sur l'autel de la libre circulation» tiennent à juste titre *La Liberté* dans son édition du 17 mars. Car ce projet de loi, comme le rappelait Christiane Brunner lors du débat aux Etats, se transforme en loi contre les étrangers. Seuls, les travailleurs hyperqualifiés «indispensables» provenant des pays tiers auront une chance d'accéder au marché du travail suisse, allant ainsi dans le sens de la politique de l'Europe de Schengen qui ferme ses frontières extérieures. Lors de la discussion au Conseil national, une petite porte avait été ouverte pour les travailleurs sans papiers, avec la possibilité, pour les cas de rigueur, d'obte-

nir une régularisation de leur séjour. Mais en mars dernier, le Conseil des Etats a balayé cette disposition, comme il a supprimé l'octroi automatique d'un permis C après 10 ans de résidence en Suisse et baissé de 14 à 12 ans l'âge des enfants donnant droit au regroupement familial.

Ce même Conseil des Etats a aussi durci en mars la loi sur l'asile: suppression de l'aide sociale pour les requérants dont la demande n'est pas prise en compte (les «non entrée en matière») et pour les requérants déboutés, durée d'emprisonnement qui passe de 9 mois à 18 mois voire 2 ans pour les requérants qui ne collaborent pas à leur expulsion, non entrée en matière si le requérant ne présente pas ses papiers d'identité dans les 48 heures, etc. Le Conseil des Etats, et Blocher en particulier qui était intervenu en août 2004 à la commission du Con-

seil des Etats en apportant ses propres propositions de durcissement, au mépris de tout le processus démocratique, se sont fait tancer par le Tribunal fédéral le lendemain du vote. Ce dernier a en effet jugé anticonstitutionnelle la suppression de l'aide d'urgence à un requérant débouté. Depuis, en avril, Blocher a annoncé qu'il renonçait à modifier la Constitution - comme il l'avait imaginé dans un premier temps - et qu'il chercherait à trouver une solution pour que personne ne meure de faim «sur notre territoire»...

#### Arsenal contre toutes les personnes étrangères

Face à ce durcissement, parti socialiste, syndicats et milieux de défense des requérants sont montés au créneau, dénonçant les mesures acceptées par le Conseil des Etats. Dans le journal *socialistes.ch*, Jean-Philippe Jeannerat, porte-parole du PSS, parle de «deux projets qui, ensemble, constituent un vrai arsenal législatif - une arme de dissuasion massive dirigée finalement contre toutes les personnes étrangères». Il dénonce également le non-respect du droit international sur la question du refus d'entrée en matière sur une demande d'asile en l'absence de papiers d'identités. La Suisse, depositaire des conventions de Genève sur les réfugiés, terre d'asile historique, exemple de démocratie pour beaucoup, est aujourd'hui dans un processus de déni de droits pour toutes les personnes «étrangères». Avec Schengen et Dublin, elle se dotera d'un puissant moyen de contrôle et de répression, rendant encore plus efficace la politique de non droit à l'asile, d'expulsions, de non droits pour les personnes immigrées, et à terme de restriction des droits démocratiques au nom de la sécurité publique. Faut-il vraiment soutenir les accords Schengen/Dublin le 5 juin?

### et la politique de l'Union européenne

Etats ont adhéré au protocole de 1967 qui décidait son extension à de nouvelles catégories de réfugiés.

C'est le traité de Maastricht qui utilise, pour la première fois, l'expression «politique d'asile». Tout un programme ! Jusqu'à ce traité, on parle de droit d'asile. Singulière nouveauté, car le droit d'asile codifié par la Convention de Genève se veut un droit universel et inaliénable, par conséquent intangible. Une «politique d'asile» est, au contraire, par définition fluctuante en fonction des circonstances, etc. Le traité de Maastricht, dans son article K3, au travers de cette nouvelle formulation, va en réalité procéder à un véritable dynamitage politique institutionnel et, pour ce qui concerne l'objet de cette contribution, permettra une mise en cause du droit d'asile. En effet, le traité de Maastricht précise que «la politique d'asile» constitue l'une

des «questions d'intérêt commun» pour lesquelles peuvent être arrêtées des «positions communes» et conclues des «conventions» entre Etats membres.

Le droit d'asile n'est plus un droit mais une «variable d'ajustement».

Pour parvenir à ce résultat, l'Union européenne avait commencé à construire des instruments qui, graduellement, permettraient d'étouffer le droit d'asile. Ainsi, l'accord de Schengen (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas) est signé le 14 juin 1985. Il crée un «espace de libre circulation au sein duquel ne sont plus effectués des contrôles aux frontières, ceux-ci étant reportés aux frontières extérieures». Les modalités d'application ont été établies par une convention, signée le 19 juin 1990, appelée Convention Schengen, et sont entrées en

vigueur le 26 mars 1995. Cette convention définit les «mesures compensatoires» qui doivent permettre de lutter contre la criminalité, les trafics d'armes et de stupéfiants et contre l'immigration illégale, et donc aussi contre «les abus du droit d'asile». Le Convention Schengen a été annexée au traité d'Amsterdam.

Parallèlement, la Convention de Dublin, signée le 15 juin 1990, a institué un mécanisme de détermination de l'Etat responsable du traitement d'une demande de droit d'asile. Ce mécanisme s'est substitué en 1997 à celui qui figurait dans la Convention de Schengen de 1990.

Ces multiples étapes, en multipliant les «précisions», les «réglements», en réalité en accumulant les difficultés, se révèlent comme autant d'obstacles pour l'obtention du droit d'asile qui, dès ces années, n'est plus attribué qu'au compte-gouttes.

Correspondant

Défense des libertés syndicales

## Le SSP Région Genève dénonce la plainte de la Fedecamaras à l'OIT

*L'association patronale du Venezuela a déposé une plainte contre le gouvernement Chavez du Venezuela, sous couvert qu'il contreviendrait à la liberté d'association (voir nos précédents numéros). Le SSP région Genève s'oppose, avec des centaines d'autres, à cette plainte. Nous reproduisons ci-dessous le courrier qu'il a adressé à l'OIT.*

“**M**esdames, Messieurs, Le SSP région de Genève a eu connaissance de la démarche menée par l'association patronale Fedecamaras au sein de l'OIT contre la centrale syndicale Union nationale des travailleurs (UNT) du Venezuela. Notre région s'oppose à la plainte initiée par l'association patronale vénézuélienne, la Fedecamaras, demandant à l'OIT d'établir une commission d'enquête sur les libertés syndicales au Venezuela. Cette plainte a été appuyée par

de nombreuses associations patronales, y compris de Suisse. Notre opinion est que la mise en place d'une telle commission d'enquête par l'OIT vise à saborder le processus de pluralisme syndical aujourd'hui en cours au Venezuela.

Le Venezuela a reçu à plusieurs reprises des visites de fonctionnaires du bureau international du travail (BIT). Une mission de contacts directs s'est rendue en octobre 2004, elle a rencontré notamment des responsables de l'UNT, à cette occasion tous les éclaircissements sur la situation des libertés syndicales ont été donnés. L'UNT a participé aux deux dernières Conférences internationales du Travail de l'OIT (en 2003 et 2004). Le Venezuela a ratifié les Conventions 87 et 98 de l'OIT et les respecte.

Durant le processus de changement, il y a eu la création de plus de 1 000 syndicats. C'est la première fois que cela se produit dans l'histoire du pays. Le

taux de syndicalisation a augmenté de 50 % depuis 1999, passant de 12 % à 18 % de la population salariée.

Maintenant, il y a des discussions sur les conventions collectives des secteurs principaux de l'Etat, comme le pétrole, l'énergie électrique, mais aussi pour les employés et des ouvriers des administrations publiques, des usines de l'Etat (fer, aluminium), pour la santé, l'enseignement. Il en va de même pour le secteur privé. Tout cela contredit les affirmations patronales qu'il n'y aurait pas de libertés syndicales.

Aujourd'hui existent des mécanismes officiels qui permettent l'application des conventions collectives dans les cas ou des patrons refuseraient de les mettre en œuvre.

Pour finir, il existe au Venezuela, depuis 2003, un décret pour la protection contre les licenciements, qui est violé régulièrement par ceux qui dénoncent auprès de l'OIT les prétendues pratiques antisyndicales du

gouvernement.

Aujourd'hui l'adoption d'une telle commission ne se justifie pas sauf si l'objectif est d'imposer une « sanction » à tous les syndicalistes vénézuéliens véritablement engagés dans la défense des travailleurs et de leurs droits, dans la défense de la souveraineté nationale et de la démocratie.

Nous reconnaissons et respectons les droits des travailleurs vénézuéliens à déterminer eux-mêmes leurs propres moyens d'organisation en accord avec la charte de l'OIT qui vise à promouvoir la justice sociale, les droits de l'homme et les droits ouvriers.

En vous remerciant de la considération que vous apporterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées. ”

Pour le SSP  
La coprésidente  
Suzi Castro

### LES NÔTRES

## Salut à toi, Miguel Cristobal

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Miguel Cristobal suite à une longue maladie.

Miguel Cristobal était bien connu des militants ouvriers et des syndicalistes qui, en Suisse, combattent pour la défense et l'application des Conventions de l'OIT.

Chaque année, depuis 1994, il impulsait l'organisation à Genève de conférences internationales de syndicalistes en défense des Conventions de l'OIT.

Il était unanimement apprécié pour sa ténacité, et son immense disponibilité lors de ses passages à Genève. Mais, fondamentalement,

c'est la clarté de ses appréciations politiques qui en faisait un militant de grand talent, et un soutien important pour ceux qui, partout dans le monde, combattent pour la défense des conquêtes démocratiques et sociales. Très tôt en effet, il a alerté le mouvement syndical mondial sur le tournant opéré à la fin des années 90 au sein de l'OIT. Très tôt, il a expliqué en quoi l'affaiblissement voire la remise en cause des Conventions de l'OIT allaient être synonymes non seulement de régression des conditions de travail dans tous les pays, mais aussi de grave menace contre les plus élémentaires droits démocratiques. Miguel Cristobal a montré

comment le développement de ladite « société civile » et la multiplication des ONG était non seulement la conséquence, mais également le levier de la déréglementation des relations de travail, menant à la dislocation de nations entières. Inlassablement, il a opposé à cette politique la nécessité de défendre le cadre commun des Normes et Conventions de l'OIT, comme rempart contre la misère, la barbarie, la dislocation et la guerre.

C'est donc très logiquement qu'il a non seulement participé au combat en défense des normes de l'OIT, mais aussi consacré sa vie à l'organisation d'un tribunal pour juger les responsables de la dérive

meurtrière qui menace l'existence même des peuples d'Afrique. Dans ce combat également, nous avons été amenés à soutenir ses activités.

Dans la continuité de ce qui a fait une vie de combat au service de la classe ouvrière, au service de la défense des conquêtes de la civilisation, nous poursuivrons le combat pour la défense des Conventions de l'OIT et pour leur application. Salut à toi, Miguel. Salut à tous les camarades avec qui nous poursuivrons ton combat.

Au nom du comité  
d'accueil de la conférence internationale en  
défense des normes de  
l'OIT, Luc Deley

INVITATION

## 12<sup>e</sup> rencontre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples « pour la défense des conventions de l'OIT, pour la défense de l'indépendance des organisations ouvrières »

**Dimanche 12 juin 2005, de 9 heures à 17 heures**

Chers amis, chers camarades,

La prochaine rencontre de l'Entente « pour la défense des conventions de l'OIT, pour la défense de l'indépendance des organisations » qui se tiendra, pour la douzième année consécutive à l'occasion de la 93<sup>ème</sup> session annuelle de l'OIT aura une place toute particulière.

Vous avez certainement pu prendre connaissance de la Déclaration contresignée par les délégués présents à la conférence mondiale de l'Entente, réunie à Madrid au mois de mars dernier. Si cela n'était pas le cas, nous vous la joignons et vous invitons à la contresigner.

La conférence mondiale de Madrid a été amenée à débattre des dangers qui, au vu des informations dont nous disposons, nous semblent menacer aujourd'hui l'existence même de l'Organisation internationale du travail, son caractère normatif, son système de conventions dont nous savons tous qu'elles constituent un point d'appui international pour les droits ouvriers dans chaque pays.

Lors de notre Rencontre du mois de juin 2004, nous avons déjà débattu de ce danger qui menace l'OIT à partir de l'étude du rapport de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation constituée en 2001, qui a présenté son rapport en juin 2004 devant la 92<sup>e</sup> Assemblée annuelle de l'OIT. Ce document se fixe comme tâche d'élaborer des recommandations pour une « nouvelle gouvernance mondiale équitable et intégratrice des valeurs universelles et des droits de l'homme ». Cette « nouvelle gouvernance mondiale » devra être « mise en œuvre avec tous les acteurs : gouvernement, parlementaires, entreprises, membres de la société civile, organisations syndicales, organisations internationales ».

Depuis cette date, de nouveaux éléments ont été portés à notre connaissance. Il nous a semblé nécessaire d'en débattre lors de la Conférence mondiale. La commission sur la dimension sociale de la mondialisation fait état dans ce rapport de ses rencontres avec le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, l'Union européenne, l'ensemble des institutions de Bretton Woods. Selon ses déclarations, elle a partout rencontré appui et approbation. Ce rapport de la commission sur la dimension sociale de la mondialisation a également été débattu à l'occasion du congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) de décembre 2004, au cours duquel a été décidée la fusion entre la CISL et la Confédération mondiale du travail (CMT).

Il fut également l'objet de débats dans le cadre du Forum syndical mondial précédant le Forum social de Porto Alegre, en janvier 2005.

En clôturant ce forum, auquel ont participé les organisations syndicales internationales CISL et CMT, ainsi que la CES et de nombreuses ONG, Emilio Gabaglio, ex-secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) et coordinateur du processus de fusion entre la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT), s'est prononcé pour que la prochaine réunion de ce forum du FSM soit le congrès constituant de la nouvelle centrale mondiale, au printemps 2006.

N'y a-t-il pas lieu de s'interroger : avec les alliances recherchées, la future organisation syndicale mondiale unifiée va-t-elle se transformer en organisation non gouvernementale, spécialisée et compétente pour discuter dans le cadre des institutions du mondialisme ? N'existe-t-il pas un danger réel que les organisations des travailleurs se trouvent intégrées dans la prétendue « gouvernance mondiale » ?

Nous versons au débat du mouvement ouvrier mondial, ces interrogations, car de toute part on cherche à contraindre le mouvement ouvrier à renoncer à sa mission historique de défense des intérêts particuliers des salariés agissant sur le seul terrain de classe.

Nous serons amenés à débattre de toutes ces questions. L'enjeu n'en est pas moins que l'existence de l'ensemble du système normatif des conventions, et, nous semble-t-il, de l'OIT elle-même.

Nous vous ferons parvenir dans les jours qui viennent documents et contributions qui seront soumis à la discussion de notre rencontre.

Nous vous invitons à participer à notre conférence et nous vous proposons de réserver cette date. Dès et déjà vous pouvez vous inscrire à notre 12<sup>e</sup> rencontre et apporter un soutien pour son organisation et pour aider au financement des voyages de travailleurs et de syndicalistes dont les moyens financiers sont trop faibles.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien. Nous vous donnons donc rendez-vous à Genève le 12 juin prochain.

**Daniel Gluckstein**  
Coordinateur de l'Entente internationale des Travailleurs et des peuples

VENEZUELA

## Carnet de voyage avec les syndiqués de l'UNT

◆ *Un correspondant de l'Entente en Amérique latine, qui vient de séjourner plusieurs semaines au Venezuela, nous a fait parvenir ses carnets de voyage. Nous en avons extrait les quelques lignes reproduites ci-dessous.*

Les occupations de terres se multiplient dans l'intérieur du pays. Le capitaine Otaiza, président de l'Institut des terres, déclare que 3 millions d'hectares de terres des grandes propriétés sont «dans la mire». Cette déclaration a provoqué la colère des grands propriétaires et des groupes internationaux, qui possèdent des centaines de milliers d'hectares au Venezuela comme dans toute l'Amérique latine.

A l'Assemblée nationale, les débats sur la réforme agraire se terminent. Déjà, ont été approuvés les articles qui prévoient «l'attribution de terres à toute personne apte au travail agricole» et «le maintien sur leur terre de tous les groupements populaires installés sur une terre qu'ils occupent».

L'opposition dénonce ce qu'elle appelle une «légalisation des invasions de terres dans tout le pays», mais elle a été battue.

De fait, le problème majeur pour des millions de Vénézuéliens, ce sont les services de santé dans les quartiers populaires (Barrio Adentro) et la distribution des subsides alimentaires (Mercal). La bourgeoisie nationale et internationale continue de piller le pays. En 2004, par exemple, les dé-

penses de l'Etat en matière d'éducation, de santé et d'infrastructure ont été inférieures au montant des sommes déboursées pour le paiement de la dette interne et externe (environ 35 % du PIB).

Chaque jour, les journaux font état de manifestations. Un jour, ce sont les chômeurs, les travailleurs des hôpitaux. Le lendemain, ce sont les étudiants et les professeurs contre la ruine du service public. Un autre jour, ce sont des syndicats d'entreprises nationales qui se dressent contre les directeurs bureaucrates corrompus, qui sabotent la production. Et c'est comme cela tous les jours.

En général, les manifestants s'adressent à Chavez, en qui ils ont confiance, lui demandant de résoudre les problè-

mes, pensant qu'«on lui cache la réalité».

Alors qu'on va célébrer les trois ans de la défaite infligée par la masse des travailleurs vénézuéliens à la tentative de coup d'Etat fomentée par les patrons de la Fedecamaras, d'anciens dirigeants politiques et bureaucrates de la CTV, corrompus, avec l'ambassade américaine, la question est plus que jamais l'organisation indépendante des travailleurs. L'Union nationale des travailleurs (UNT) est actuellement la grande œuvre des travailleurs et des militants vénézuéliens. Il faut la soutenir, aider à la renforcer, pour donner cette fois la parole aux travailleurs dans le processus révolutionnaire en cours.

Correspondant

DOCUMENT

### L'UNT en construction

70 dirigeants de 19 syndicats se sont réunis le 6 avril à Puerto Cabello, dans l'Etat de Carabobo (la principale région industrielle du Venezuela, avec notamment l'industrie du pétrole nationalisée). Ils discutaient de leur affiliation à l'UNT. Parmi eux, des syndicats déjà membres de l'UNT bien que n'étant pas encore légalement affiliés, d'autres encore affiliés à la vieille CTV (l'autre centrale syndicale, dont la direction corrompue s'est liquidée en participant activement aux tentatives de coup d'Etat — NDT). Des syndicalistes de différentes appartenances politiques et de différentes générations, en sont venus ainsi à se regrouper dans la lutte pour les revendications, contre la tentative de coup d'Etat de 2002 et le boycott pétrolier en 2003.

Quand on leur pose la question,

tous répondent sans hésiter que l'UNT est bien leur syndicat.

«L'heure de vérité a sonné, déclare Lopes, dirigeant métallo. Sur les cent syndicats de Valencia (la capitale de l'Etat de Carabobo), nous en avons déjà 70 avec nous. D'ici peu, il y aura le congrès de la centrale qui organisera des élections libres et démocratiques, comme nous l'avons décidé lors de notre rencontre nationale les 11 et 12 mars derniers.»

Hier, un bonze syndical, récemment venu de la CTV, m'a expliqué que le processus d'élection des dirigeants de la nouvelle centrale syndicale pourrait reprendre l'ancienne formule : l'élection non pas par les adhérents, mais «par l'ensemble de la société».

J'en fait état autour de moi, la réponse est nette : «Pas question !

C'est nous, la base syndicale, les adhérents, qui devons voter, décider, élire nos représentants et leur faire remplir leur mandat.»

«Est-ce que nous avons la force pour cela ?», demande Lopes à la salle, qui répond aussitôt : «Oui !» «Alors, reprend-il, nous allons être l'avant-garde et nous allons réaliser la première élection régionale de l'UNT.» Plus tard, répondant au salut de la conférence de l'Entente à Madrid, le président de la réunion concluait en déclarant : «Nous ferons tout ce qui est possible pour que les 19 syndicats ici présents fassent parvenir la déclaration issue de cette conférence à la porte de toutes les entreprises. Nous avons tout à mettre en commun avec les travailleurs de l'Amérique latine et du monde entier.»

Correspondant

**ENTENTE  
INTERNATIONALE**

Conférence mondiale de l'Entente, Madrid, 18-19-20 mars 2005

## Leur Europe: la liquidation des droits syndicaux

◆ *Ceux qui appellent de leurs vœux le rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne parlent volontiers de son caractère «social» et «progressiste». Mais le progrès social et démocratique est-il compatible avec l'exigence de liquider les «entraves à la libre concurrence»? Les faits démontrent au contraire que «leur» Europe se construit contre la nôtre, sur le terreau de la liquidation des droits syndicaux, ainsi que des syndicats eux-mêmes. Les droits démocratiques, les conquêtes sociales,*

*les services publics...auxquels nous tenons sont, fondamentalement, des obstacles à la libre concurrence. C'est vrai dans les pays membres, comme dans les pays candidats à l'adhésion.*

*Nous publions, ci-dessous, l'intervention prononcée dans le cadre de la Conférence mondiale de l'Entente à Madrid en mars dernier par Tiberiu Cozma, frère du dirigeant syndical roumain incarcéré pour sa participation au mouvement des mineurs roumains de 1991.*

**ROUMANIE**

### Tiberiu Cozma, Président du syndicat EMLONEA

**Chers amis, chers camarades,**

On parle beaucoup dans cette conférence des normes de l'OIT. Ceci n'est pas un hasard, puisque ces normes ont un caractère très concret pour nous tous, syndicalistes et militants ouvriers du monde entier.

Mon nom est Tiberiu Cozma. Beaucoup d'entre vous connaissent mon nom, parce que vous avez entendu parler de mon frère Miron Cozma. Beaucoup d'entre vous ont participé à la campagne internationale que nous menons depuis des années pour le sortir de prison. Plusieurs parmi vous ont été collègues de Miron à l'OIT où il a conduit la délégation des travailleurs de Roumanie à deux reprises, en 1994 et 1995.

Je ne voudrais pas insister sur la campagne que nous avons menée ensemble, mais profiter de cette conférence mondiale, de votre présence à vous, dirigeants et militants du monde entier, pour vous informer, et, par votre intermédiaire, informer les organisations ouvrières de tout le globe, des derniers éléments sur la situation de mon frère, sur la négation de ses droits depuis des années, à l'instigation et avec la complicité des Etats-Unis et de l'Union Européenne.

Je vous rappelle que mon frère se trouve en prison suite à une condamnation pour subversion du pouvoir d'Etat, prononcée pour sa participation aux protestations minières de 1991. Des di-

zaines et des dizaines d'organisations du monde entier se sont mobilisées en sa faveur. Parmi celles-ci, il y a eu des ouvriers d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, d'Europe de l'Ouest. La solidarité ouvrière s'est développée aussi dans notre région balkano-danubienne, où l'on a toujours essayé de dresser les peuples les uns contre les autres. Des syndicalistes d'Ukraine, de Serbie, de Grèce, de la République Moldave ont soutenu nos efforts, prouvant que dans cette zone aussi il existe encore une classe

Le 6 février 2005, à Petrosani, dans la région de la vallée du Jiu — une zone véritablement dévastée par la liquidation par étapes du secteur minier, de même que beaucoup d'autres zones défavorisées de Roumanie — plus de 300 syndicalistes et militants ouvriers se sont réunis aux côtés de camarades de France et d'Allemagne pour demander la libération de Miron Cozma et l'arrêt de la répression contre les dirigeants syndicaux du secteur minier.

Tous ces militants se sont réunis, parce qu'ils comprennent

les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans notre lutte sont grandes. Nous discutons avec des dirigeants à tous les niveaux pour présenter enfin le cas Cozma devant la Commission des libertés syndicales de l'OIT. Mais justement les mêmes forces qui ont imposé au pouvoir de Bucarest de le réincarcérer font tout leur possible pour faire échec à nos démarches.

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans notre lutte sont grandes. Nous discutons avec des dirigeants à tous les niveaux pour présenter enfin le cas Cozma devant la Commission des libertés syndicales de l'OIT. Mais justement les mêmes forces qui ont imposé au pouvoir de Bucarest de le réincarcérer font tout leur possible pour faire échec à nos démarches.

J'affirme maintenant ici et avec force: mon frère est en danger! Ceux qui le tiennent emprisonné veulent le détruire physiquement et psychologiquement!

Les autorités l'ont transféré dans une prison où sont enfermés les plus dangereux criminels de droit commun. Son état de santé s'est aggravé, fait constaté même par la commission d'enquête du Parlement roumain.

Je vous déclare solennellement: le sort de mon frère est entre les mains du mouvement ouvrier international par votre intermédiaire à vous, délégués à la Conférence mondiale!

Aidez-nous à continuer cette campagne.

**Notre victoire sera la victoire du mouvement ouvrier international!**

***Des dizaines et des dizaines d'organisations du monde entier ont participé à la campagne pour la libération de Miron Cozma***

ouvrière unie autour de ses droits et intérêts.

Après des années et des années de campagne, le 15 décembre 2004, le président d'alors de la Roumanie, Ion Iliescu, en fin de mandat, a décidé de gracier Miron Cozma. Suite à des pressions américaines et européennes, le même Iliescu, qui se trouvait en visite à Bruxelles, a décidé, moins de 2 jours après, d'annuler la grâce. Mon frère a été ré-arrêté, après avoir joui de la liberté seulement pendant 21h. Ainsi il a été soumis à la plus sévère des tortures, celle de l'illusion de la liberté.

tous que l'emprisonnement de Cozma et la condamnation des autres dirigeants représentent une violation flagrante des normes internationales, en particulier de celles de l'OIT, que notre pays a pourtant ratifiées. C'est une violation des droits les plus élémentaires sur la base desquels dans le monde entier, Roumanie incluse, le mouvement ouvrier peut défendre ses intérêts, peut défendre l'existence même de la classe ouvrière.

Tous les syndicalistes présents, parmi lesquels les dirigeants au plus haut niveau des Confédé-